



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 92

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 21 septembre 2017

EDITO :

La rentrée scolaire est aussi la rentrée pour l'ensemble de l'activité du pays : rentrée politique associée à la rentrée médiatique, rentrée sociale avec son lot de contestation, rentrée économique avec des annonces pas toujours réjouissantes.

Plus proche de vous, vos élus municipaux ont fait leur rentrée dès le premier septembre. De nombreux dossiers vont prendre corps sur ce dernier semestre 2017.

Les travaux rue de Trémoréol débuteront finalement le 23 octobre, soit la première semaine des vacances. Ils dureront 5 à 6 semaines. Des perturbations de circulation sont donc à prévoir : nous informerons prochainement par courrier les riverains et les parents d'élèves.

Nous validerons également le dossier d'aménagement du bourg avec au préalable une réunion d'information publique le 28 septembre prochain à 20h30 à la salle des fêtes. Les travaux sont prévus sur le premier semestre 2018.

La réflexion sur la rénovation de la salle des fêtes va également être engagée. Un premier rapport d'analyse a été rédigé par un technicien de l'ADAC (Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités).

Enfin, le conseil Municipal a validé une opération de promotion du lotissement du Domaine de L'Etang en partenariat avec le constructeur Maison Phénix. Cette opération sera conduite sur le mois d'octobre.

Je souhaite également à toutes et à tous une bonne rentrée.

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 28 juin :

Demande de subvention – Appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux » : M. le Maire expose au CM que dans le cadre de l'étude « Ilot centre bourg » il est possible de déposer auprès de l'Etat et de la Région une candidature pour l'appel à projets « dynamisme des bourgs ruraux » en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la caisse des dépôts et consignation afin d'accompagner des programmes d'intervention globale sur les bourgs. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à ce titre.

Révision loyer logements communaux « la poste » : logement RDC 303,70 € / mois et l'étage 379,90 € / mois

(hausse selon l'indice de référence des loyers applicable au 1^{er} juillet 2017)

Révision loyers logements cour St Esprit : T1 bis RDC : 211,91€ / mois et T4 étage : 365,62 € / mois (hausse en fonction de l'indice de référence des loyers applicable au 1^{er} juillet 2017)

Révision loyer bureau commercial : rue de St Méen : 83,04 € / mois (hausse en fonction de l'indice de des loyers des activités tertiaires applicable au 1^{er} juillet 2017)

Cantine : renouvellement contrat avec ANSAMBLE : M. le Maire rappelle au CM la convention qui lie la commune à ANSAMBLE pour la fourniture des repas depuis 2008. La révision du prix du repas est de 0,80 %, ce qui fixe le prix à 2,91 € TTC le repas (à compter du 01.09.2017). Le CM autorise M. le Maire à signer la convention.

Tarifs cantine 2017 / 2018 : Les prix augmentent : le repas enfant à 3,25 € (+ 0,05 €) et le repas adulte à 5,10 € (+ 0,10 €).

Tarif garderie 2017 / 2018 : Les tarifs restent inchangés à **0,82 € la demi-heure** pour le **premier enfant** et **0,62 € la demi-heure à partir du deuxième enfant**. Le droit d'entrée mensuel est de 2 € par enfant. Une pénalité de 5 € sera appliquée pour tout retard non justifié pour la reprise de l'enfant à la garderie.

Tarifs ALSH 2017 / 2018 : M. le Maire rappelle au CM que depuis la rentrée 2014, la CAF nous impose de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille et du quotient familial ; le prix du repas est compté à part car tous les enfants de l'école peuvent manger à la cantine. Après délibération, le CM augmente le prix du repas à 3,25 € (+ 0,05 €) et maintient le prix de la ½ journée (3 € si quotient < 512 € ; 4 € pour un quotient entre 512 et 695 € ; 5,50 € pour un quotient entre 696 et 884 € ; 6,50 € pour un quotient entre 885 et 1137 € et 7,00 si le quotient est > à 1137 €.

Tarif Temps Accueil Périscolaire 2017 / 2018 : M. le Maire présente au CM le bilan de l'année scolaire suite à la mise en place du nouveau Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) et le compte rendu des réunions du comité de pilotage. Après délibération, le CM décide de maintenir le forfait par élève à compter du CP à 0,50 € dès l'inscription de l'enfant, sauf cas de force majeure.

Modification volume annuel d'heures travaillées : décision suite avis Comité Technique départemental : M. le Maire rappelle au CM qu'il avait été décidé de modifier le volume d'heures (1607 heures par an) au

niveau de notre collectivité et présente l'avis du Comité Technique Départemental. Après délibération, le CM décide d'appliquer un volume de 1607 heures par an pour les agents de la commune.

Droit de préemption à l'EPF : annulation de la délibération du 30 Mai : M. le Maire rappelle au CM que lors de la dernière réunion de conseil du 30 mai dernier, le CM autorisait M. le Maire à déléguer l'exercice du droit de préemption sur le périmètre de l'îlot rue de Caulnes à L'EPF de BRETAGNE à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans ce dit périmètre. M. le Maire expose au CM que depuis la mise en place de la nouvelle agglomération et l'élaboration du PLUI, le droit de préemption est transféré à Dinan Agglomération. Après délibération, le Conseil Municipal prend acte que la délibération du 30 mai n'est pas fondée et doit être annulée.

Examen demandes de subventions Associations et divers : M. le Maire demande au CM de bien vouloir fixer le montant des différentes subventions à allouer en 2017 aux associations / collèges.

- PYCaulnais 575 €

Devis rambarde sécurité logements cour Saint esprit : M. le Maire fait part au CM qu'il serait opportun d'équiper la cour des logements de la cour Saint Esprit de rambardes. Après délibération, Le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de M. GEFROS.

Autorisation signature convention E-Megalis : M. le Maire rappelle au CM le projet de E-Megalis concernant l'implantation d'un nœud de raccordement optique et l'implantation d'un bâtiment de type Shelter sur notre terrain situé rue de Caulnes près du poste de télécommunication existant et présente un projet de convention. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer la dite convention.

RESUME CONSEIL DU 12 juillet :

Travaux « aménagement du bourg 1^{ère} tranche » :
Requalification rue de Trémoré : Désignation de l'entreprise : M. le Maire rappelle au CM qu'il avait été décidé de lancer un appel d'offre pour les travaux d'aménagement du bourg (1^{ère} tranche : rue de Trémoré) et présente le procès verbal de la commission d'appel d'offres. Après délibération, le CM retient : la proposition de EIFFAGE Route pour les travaux, le devis de Granit de Languédias pour la fourniture des bordures de granit et autorise M. le Maire à signer les marchés.

Demande de subvention Réserve Parlementaire :
travaux aménagement rue de Trémoré : M. le Maire rappelle au CM l'avancement de dossier et informe le CM que la commune peut prétendre à l'octroi d'une réserve parlementaire de 10 000 €. Après délibération le CM autorise M. le Maire à demander cette aide auprès de M. VASPART, sénateur.

Aménagement toilettes parking cimetière : travaux supplémentaires : M. le Maire rappelle au CM que l'entreprise MODULE CREATION avait été retenu et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires (pose plots béton et raccordement au réseau d'assainissement). Après délibération, le CM retient le devis de l'entreprise ROULIN pour les plots et de la SAUR pour le raccordement au réseau assainissement.

Réseau informatique Mairie : câblage et baie de brassage : M. le Maire rappelle au CM les différents aménagements au niveau des postes informatiques de la mairie et fait part qu'il est nécessaire de revoir l'ensemble des câblages et de s'équiper d'une baie de brassage afin d'éviter les dysfonctionnements actuels. Après

délibération, le CM décide la réaliser les travaux et de retenir la SARL DESRIAC, de Caulnes.

Mise à disposition d'un agent technique: autorisation signature convention : M. le Maire rappelle au CM la décision qui a été prise de renforcer l'équipe des agents techniques au niveau bâtiments et espaces verts, et le travail réalisé avec la commune de Caulnes pour recruter un nouvel agent. Cet agent est recruté par la commune de Caulnes et mis à disposition au service de notre commune les mardis et un vendredi sur deux. Après délibération, le CM autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

RESUME CONSEIL DU 1^{er} septembre :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Maintien ou non dans ses fonctions du 4^{ème} Adjoint au Maire : M. le Maire informe le CM que par Arrêté en date du 18 Août 2017, il a retiré à Mme LEMOINE, 4^{ème} Adjointe ses délégations. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales, M. le Maire informe le CM qu'il doit se prononcer sur le maintien de Mme LEMOINE dans ses fonctions d'Adjointe. Après délibération et vote à bulletin secret (1 abstention, 1 voix Pour et 12 voix Contre) le CM décide de ne pas maintenir Mme LEMOINE dans ses fonctions d'adjointe.

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire : M. le maire rappelle la délibération du 29 mars 2014, portant création de quatre postes d'Adjoint au Maire. Considérant la décision du CM de retirer les fonctions de 4^{ème} Adjointe à Mme LEMOINE et que cette décision a pour effet de rendre vacant le poste, il convient de se prononcer sur le nombre d'Adjoint. M. le Maire ne souhaite pas que le poste vacant soit maintenu et propose de fixer le nombre de poste d'Adjoint à compter de ce jour à 3. Après délibération, et vote à bulletin secret (13 voix Pour et 1 abstention), le CM décide la suppression du poste de 4^{ème} adjoint.

Mise à disposition d'un agent territorial à Plumaugat Athlétisme : M. le Maire fait part au CM du projet de mise à disposition d'un adjoint territorial à l'Association PLUMAUGAT ATHLETISME. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cette convention.

Lotissement domaine de l'étang : mise en place d'une opération promotionnelle : M. le Maire fait part au CM que les contacts et demandes d'achat de terrains au niveau du lotissement se font plutôt rares, et il propose de mettre en place une opération promotionnelle et fait part des contacts qu'il a eu avec le Directeur commercial des maisons Phénix de RENNES. Après délibération, le CM autorise M. le Maire et les Adjoints à prendre contact avec ce pavillonneur afin de définir les conditions de l'offre promotionnelle qui se ferait sur le mois d'octobre

Modification siège social Dinan Agglomération : M. le Maire informe le CM de la décision du Conseil communautaire de Dinan agglo de modifier le siège social et de le fixer au 8 boulevard de l'Europe à DINAN. Après délibération, le CM prend acte de la modification du siège social de Dinan Agglomération.

Attribution FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) 2017 : M. le Maire expose que dans le cadre de la répartition du Fonds National de Péréquation des intercommunalités, il est prévu une redistribution à l'intention des communes selon un cadre préétabli ou, à la libre décision des collectivités. Il indique que c'est cette deuxième hypothèse qui est proposée par les élus communautaires, pour l'année 2017, afin de maîtriser les fortes variations qui résulteraient du cadre initial, mais

que cet accord doit être voté à l'unanimité des communes. La commune de Plumaugat percevrait ainsi la même somme que l'année dernière. Le CM valide cette proposition.

Demande d'autorisation d'exploiter une parcelle communale : M. le Maire fait part au CM que la parcelle B 185, propriété de la commune était louée à l'EARL BOIVANT qui cesse son activité et informe le CM que le GAEC DU QUESTAY a déposé une demande d'exploiter pour ces parcelles. Après délibération, considérant les besoins de se constituer une réserve foncière, le besoin de terrains à proximité du bourg, la possibilité éventuelle de faire des échanges. Le CM décide de ne pas se prononcer ce jour, de revoir les membres du GAEC pour négocier un éventuel échange.

Avis installation classée à PLUMAUGAT : EARL de l'EQUILY : M. le Maire fait part au CM qu'une enquête publique a lieu à la mairie de PLUMAUGAT du 8 août au 8 septembre 2017, prescrite par arrêté Préfectoral du 12 juillet 2017, sur la demande présentée par l'EARL de L'EQUILY, en vue d'exploiter un élevage porcin de 3 961 animaux équivalents. Après délibération, le CM, considérant que ce dossier n'appelle aucune observation de sa part, donne un avis favorable.

Tarifs salle des Fêtes 2018 : Le CM décide de ne pas changer les tarifs de la salle des fêtes pour 2018. Pour la salle associative Club des Jeunes, le tarif est fixé à 50 € pour les manifestations palets.

Examen demandes subventions Associations et divers : M. le Maire demande au CM de bien vouloir fixer le montant des différentes subventions à allouer en 2017 aux associations / collèges.

- Collège Jean MONNET Broons 23 €

Demande prise en charge repas (coût supplémentaire) élève scolarisé en école extérieure (CLIS) : M. le Maire fait part au CM qu'il a reçu un courrier de la commune de Plénée Jugon sollicitant une participation de notre commune aux frais de cantine pour un enfant de Plumaugat scolarisé en classe CLIS, sachant qu'il est demandé aux familles un tarif hors commune. Après délibération, le CM décide d'accorder aux familles la prise en charge de la différence entre le prix demandé par la commune de Plénée Jugon, et le prix pratiqué par la commune de Plumaugat. Cette prise en charge sera applicable en tenant compte de l'évolution des tarifs chaque année et en fonction des enfants inscrits en classe CLIS.

Précisions dossier vente délaissé communal ou échanges chemins : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'étude notariale de Caulnes rédige les documents concernant les ventes de délaissé communal et échange de chemins et demande des précisions. Après délibération, le CM décide de valider ces ajustements.

PELE – MELE :

1 – Les Puces créatives organisées par Familles Rurales auront lieu le dimanche 19 novembre 2017.

La rentrée des soirées loisirs créatifs a eu lieu le 12 septembre dernier. Il reste encore de la place, n'hésitez pas à venir vous informer à la prochaine séance qui aura lieu le mardi 26 septembre à 20h30 à la Salle St Pierre. L'inscription est de 40 € pour l'année ou 3 euros par séance (Matériel non compris). La carte d'adhérent Familles Rurales est également nécessaire. Tél renseignements : 02 96 83 15 85 (Chrystèle Andrieux).

2 - Vendredi 6 et samedi 7 octobre, à la salle des fêtes, opération promotion du lotissement organisée en partenariat avec les Maisons Phénix de Montgermont.

3- Bar l'Hermine : vendredi 6 octobre à partir de 18 h 30 moules frites sur place ou à emporter à l'occasion des 12 ans du bar.

4 – Inventaire complémentaire des Zones humides: l'Arrêté Préfectoral du 24 Août 2017 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées est affiché en Mairie.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

Horaires de la Bibliothèque : mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

Festivités / Vie des associations de septembre et octobre :

Samedi 23 septembre : rougaille saucisse à emporter de l'USP

Vendredi 29 septembre : A.G Plumaugat Athlétisme

Dimanche 8 octobre : Loto du Club du Bon Accueil

Mardi 10 octobre : AG FNACA

Dimanche 15 octobre banquet du CCAS

Samedi 28 octobre : Poulet Frites des Taupes à Plum

Football :

Coupe Ange Lemée

A domicile

24 septembre à 15 h 00 contre Plumaudan AS

Equipe A

A l'extérieur

1^{er} octobre à 15 h 30 contre Illifaut CS

29 octobre à 15 h 30 contre Plumieux FC ESAP 2

A domicile

15 octobre à 15 h 30 contre Trébry AS

Equipe B

A l'extérieur

15 octobre à 13 h 30 contre Plumieux FC ESAP 3

A domicile

1^{er} octobre à 15 h 30 contre Illifaut CS 2

29 octobre à 15 h 30 contre Merdrignac CS 3

Messes :

Dimanche 24 septembre à 10 h 30 à Caulnes (messe de rentrée de la catéchèse)

Samedi 30 septembre à 18 h 30 à Plumaugat

Dimanche 15 octobre à 10 h 30 à Plumaugat (Banquet CCAS)

Dans Le Canton :

Samedi 23 septembre : repas de l'APPMA à la salle des fêtes de Caulnes.

Prochaine réunion de conseil : Mardi 26 septembre à 20H30